

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne
à SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
par la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne
à PARIS

à L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Voir les Dernières Nouvelles à la
fin de la 3^e page.

SAUMUR, 19 JANVIER

Une bonne blague

A lire certaines feuilles gouvernementales, trop gouvernementales même, et qui me font penser au paré de l'ours, le monstrueux scandale dénoncé par l'opposition se retournerait entièrement contre elle pour l'écraser.

C'est qu'en effet, à les entendre, c'est à peine si un M. Baihaut, qui a eu la sottise de tout avouer, pourrait se réclamer des bancs de la majorité. A part ce bout émissaire des péchés d'Israël, c'est à droite qu'il faut chercher les maîtres chanteurs et les diffamateurs dont M. Delahaye est le coryphée.

Ainsi M. Floquet, par exemple, appartenait depuis longtemps à la droite. On ne s'en était jamais douté, parce que, étant président, il n'allait jamais s'asseoir sur ses bancs ; mais, dès qu'on s'en est aperçu, on l'a scié lestement et renvoyé à sa place. Mais ne croyez pas un seul instant que ce soit pour l'histoire des 500,000 francs, c'est parce qu'il était de la bande immonde (je cite textuellement et le mot ne me paraît pas encore assez fort) des aboyeurs, etc.

De même, il y a eu erreur pour notre ami Rouvier, celui qui proposait l'autre jour une partie de chanson à un de ses collègues qui lui criait « à Mazas ». Le pauvre homme était victime d'une erreur, comme au Palais-Royal, et nous le repoussions alors qu'il nous tendait les bras, en même temps qu'il tendait la main à M. de Lesseps.

Voilà ce que c'est que de faire du chantage, cela vous retombe toujours sur le nez.

C'est égal, pour du toupet c'est du toupet et il faut que les feuilles en question aient dans la bêtise de leurs lecteurs une confiance aussi solide que jadis les actionnaires du Panama dans leur Grand Français.

Car ce qu'ils l'ont fait chanter ce pauvre Lesseps, vos amis de la majorité, ce n'est rien de le dire, il faut lire les journaux à la solde de la bande... (voir plus haut). Et là-dedans rien qu'un pauvre petit ministre de quatre sous et encore n'est-on pas bien certain si ce n'est pas sur les bancs de la droite qu'on l'aurait pris par erreur.

Il est vrai que les de Lesseps et consorts s'étaient mis dans un mauvais cas et que si Charles de Lesseps, par exemple, avait eu les mains nettes, il n'aurait eu qu'à les appliquer rigoureusement sur les *facies* de Floquet et Rouvier, quand ces deux compères sont venus lui demander, l'un 500,000 francs et l'autre 300,000 pour sauver la République... par l'on, la Monarchie, puisque ces messieurs sont réactionnaires, enfin pour sauver tout ce que vous voudrez ou, pour nous mettre d'accord, pour sauver ce qu'ils ont voulu.

Il y a aussi un journal qui n'était jusqu'ici connu que comme ennuyeux, et qui ajoute à ce tort grand celui plus grand encore d'être réactionnaire, paraît-il. Ce journal, dirigé par un nommé Hébrard, monarchiste convaincu,

tend le boisseau tout prêt pour mettre sur cette lumière que la majorité demande à grands cris ; et si à chaque instant il annonce que tout est fini, c'est pour sauver ses amis de la droite, gravement compromis dans une foule d'histoires pas propres avec les administrateurs du Panama.

Comme nous avons raison, quand nous disions l'autre jour que la devise de la bande qui nous gouverne est : Du toupet, encore du toupet et toujours du toupet.

JEAN DASSY.

INFORMATIONS

LE RENOUVELLEMENT PARTIEL

Le groupe d'études s'est occupé du renouvellement partiel de la Chambre et s'est prononcé pour le principe du renouvellement partiel.

COMMISSION D'ENQUÊTE

MM. Vallé et Villebois-Mareuil, membres de la Commission d'enquête, se sont rendus aujourd'hui à la Société de Panama, pour examiner la question des parts de fondateurs.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans sa séance d'hier, la Chambre a continué la discussion du projet sur la marine marchande.

Malgré l'opposition du gouvernement et de la Commission, elle a adopté par 379 voix contre 126 un amendement de M. Sibille tendant à élever de 4 fr. 40 à 4 fr. 70 par tonne la prime de jaugeage concédée aux navires à voiles.

L'avant-dernière nuit, M. Szekely, correspondant du *Budapeski Hirtla*, a été conduit à la gare de l'Est, dans une voiture où avaient pris place, à côté de lui, deux inspecteurs de la sûreté.

PANAMA

C'est demain ou samedi que seront rendues les ordonnances. Le juge d'instruction doit rendre aujourd'hui son ordonnance de « soit communiqué » et transmettre toute la procédure de l'instruction au procureur de la République.

MM. Naquet et Jullien, dont les noms figurent sur le carnet Arton, suivis de chiffres, ont déclaré n'avoir rien reçu d'Arton.

LES NEUF DÉPUTÉS D'HIER

Nous avons donné hier, en dernières nouvelles, les noms de ces députés.

On affirme que ces convocations ont été faites à la suite d'un interrogatoire de M. Charles de Lesseps.

On ignore encore quelles ont été leurs réponses.

L'INCIDENT CASSAGNAC-DUPUY DUTEMPS

M. Dupuy-Dutemps a constitué comme témoins MM. Rathier et Jumel, qui ont déclaré que leur client maintenait purement et simplement les rétractations par lui faites devant la Commission et qu'il n'entendait viser M. de Cassagnac ni comme journaliste ni comme député.

M. Delcasse accepte le poste de sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

DÉMISSION DE M. LAISANT

M. Laisant, député de la Seine, vient d'adresser au président du comité républicain des Grandes-Carrières une lettre dans laquelle il dit que M. le juge d'instruction lui a montré à sa stupéfaction une note du carnet Arton portant son nom suivi du chiffre 30 ; qu'on supposait qu'il avait touché 30,000 francs ; qu'il n'avait pu répondre que par une dénégation absolue, mais qu'une dénégation ne prouve rien contre la machination dont il est victime.

M. Laisant adresse en même temps sa démission de député.

LA COULISSE

M. Tirard a reçu une délégation de la coulisse. Les délégués ont déclaré que si le projet de loi sur la Bourse était adopté, la coulisse disparaîtrait.

Et par suite de la disparition de la coulisse, les affaires du marché de Paris seront considérablement amoindries, et le Trésor ne percevra pas les 12 millions que le ministre espérait retirer du nouvel impôt.

Les préfets sont invités à transmettre dorénavant à l'office du travail (ministère du commerce) les renseignements relatifs aux grèves et coalitions.

Le ministre se plaint de ce que son département ne soit avisé que tardivement. Il recommande de lui envoyer les relations publiées par les journaux locaux et reconnues dignes de foi.

M. Descaure, député de la Somme, est mort subitement dans le train parti de Paris hier, à 8 heures du matin.

M. Descaure a succombé à une congestion cérébrale.

L'EXPLOSION VÉRY

Francis Bricou et la femme Bricou ont été transférés à la Conciergerie. L'affaire de l'explosion du restaurant Véry viendra donc prochainement aux assises.

L'EXÉCUTIF DÉCOUVERT

M. Carnot, dit l'*Autorité* se plaint amèrement d'être découvert. Les feuilles à la dévotion de l'Elysée gémissent de ce lamentable état. Il est certain que par le temps qu'il fait, moralement et physiquement, il n'est pas bon d'être découvert.

L'Exécutif est donc découvert ; mais à qui la faute ?

On sait que les ministres ne doivent des comptes qu'au Président de la République en ce qui concerne les fonds secrets.

Ces fonds sont tellement secrets que les ministres peuvent même les employer à des usages personnels, les placer au besoin en rentes sur l'Etat ou s'acheter des châteaux ailleurs qu'en Espagne.

Or, si véritablement les sommes soutirées à la Compagnie de Panama par MM. Floquet, Rouvier et de Freycinet ont servi à alimenter

les fonds secrets de leurs ministères, il est manifeste que M. Carnot a eu connaissance de ce fait.

M. Carnot a, d'ailleurs, un moyen facile de se recouvrir, c'est de dire — ce qui est peut-être la vérité — que ni M. Floquet, ni M. de Freycinet, ni M. Rouvier ne l'ont tenu au courant de cette... extirpation.

Alors, où est allé l'argent des chèques ?

Dans ce cas, le mustime de M. Carnot servirait à couvrir ses anciens ministres. Tant pis pour lui si, pour les couvrir, il leur abandonne la couverture de l'Exécutif.

ÉTRANGER

ETATS-UNIS. — Sir Birchard Hayes, le 49^e président des Etats-Unis, est mort l'avant-dernière nuit à Delaware, dans l'Etat d'Ohio.

Il fit ses études de droit à Cambridge et entra dans l'armée lorsque la guerre civile éclata en 1861.

Elu président en 1877, il resta en fonctions jusqu'en 1881, époque à laquelle il se retira dans la vie privée.

Il a beaucoup aidé à l'émancipation des nègres.

EGYPTE. — Lord Cromer, agent diplomatique d'Angleterre, aurait sommé le Khédive de remplacer immédiatement le nouveau président du conseil Fakhri-Pacha. On annonce dans les cercles anglais que lord Cromer a fait cette sommation, hier matin, à Abbas-Pacha. Abbas-Pacha aurait exprimé à lord Cromer ses regrets au sujet des derniers événements, et déclaré qu'il était prêt à nommer Riaz-Pacha premier ministre à la place de Fakhri Pacha.

Lord Cromer aurait accepté. Les autres ministres conserveraient leurs portefeuilles.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 18 janvier 1893.

Après un début en reprise sur hier, il se produit un mouvement de baisse qui est promptement enrayé par les demandes du comptant. Le 3 0/0 clôture à 95.70 et le 4 1/2 à 106.25.

La Rente Italienne reste par suite de réalisations à 90.40. L'action de la Banque de France témoigne de tendances en hausse après le vote de la Chambre qui autorise la Banque à émettre pour 500 millions de billets.

La Crédit Foncier est très ferme à 963. Les annuités en retard se réduisent à 6 millions au lieu de 100 millions comme l'avaient prétendu ses détracteurs.

La Banque de Paris reste à 617. Il ne faut pas perdre de vue que cette société, par la nature des opérations qu'elle fait, peut dans une seule négociation trouver les éléments d'un dividende très rémunérateur.

La Société Générale se maintient toujours aux environs de 470 fr.

Le Crédit Lyonnais se traite couramment de 740 à 743 fr. Il ne reste plus rien de l'impression qui a si fausement affecté ses cours à la suite d'un incident qui ne touche pas la société.

Le Comptoir National d'Escompte se confine dans une grande réserve commandée par les circonstances actuelles, aussi son cours est stationnaire à 485.

Les actions de la Société des Immeubles de France s'échangent au comptant à 490 fr.

Les Chemins Économiques valent 415 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

Dans la liste des dernières décorations figure le lieutenant de cavalerie de Ségur d'Aguesseau.

M. de Ségur, qu'une longue maladie contractée au Tonkin vient d'obliger à prendre prématurément sa retraite, a été, ces jours-ci, l'objet d'une manifestation qui l'honore hautement.

Ses anciens camarades de Saint-Cyr et de Saumur lui ont fait remettre à l'hôpital du Val-de-Grâce, où il est encore en traitement, la croix en brillants de chevalier de la Légion d'honneur, offerte par souscription amicale.

M. le général de division de France, commandant la 4^e division d'infanterie (3^e corps d'armée) est nommé au commandement du 1^{er} corps d'armée, à Lille, en remplacement du général Loizillon, nommé ministre de la guerre.

Le général marquis d'Hautefort vient d'être autorisé, par décret du conseil d'Etat, à transmettre son nom à son gendre, M. Stoffels, capitaine de cavalerie.

Le général marquis d'Hautefort était le dernier du nom et en lui se serait éteinte l'une des grandes familles du Périgord.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY
Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		0°
Ce matin, à 8 h.		+ 2°
Midi,	768 ^{m/m}	+ 2°
Hausse	4 ^{m/m}	
Baisse	1 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		- 4°

Nous sommes priés d'annoncer qu'une messe sera dite samedi prochain 21 janvier, à l'église Saint-Pierre, à 8 heures, en mémoire du Roi Louis XVI.

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal de Saumur se réunira à la Mairie, samedi prochain 21 janvier, à 7 heures 1/2 du soir, pour délibérer sur les affaires dont voici le détail :

1^o Rapport de la commission des finances sur l'emprunt projeté. Avis du Conseil.

2^o Rapport de la commission de la voirie et des bâtiments sur les divers travaux à entre-

prendre sur ledit emprunt. Avis du Conseil.

3^o Vote des budgets pour 1893 du collège de jeunes filles et du collège de garçons.

4^o Budget des chemins vicinaux pour 1893.

5^o Affaires diverses.

Le dégel

Ce matin, nous nous sommes réveillés en plein dégel, mais les vents qui ont retourné au nord nous font craindre une reprise du froid; il est douteux que cette immense quantité de neige puisse être fondue avant.

Nous avons commis une erreur hier au sujet du bal de la Société nautique. Ce sont les bénéfices de ce bal qui seront versés en entier aux deux Bureaux de bienfaisance.

Saisie de gibier

Hier et avant-hier, les employés de l'octroi ont saisi les marchandises d'un grand nombre de gens de la campagne, qui, venant vendre des alouettes en ville, y avaient mélangé des oiseaux du pays.

Les alouettes

Les habitants de la campagne aux environs de Saumur font une fructueuse chasse aux alouettes, si l'on en juge par la quantité qu'ils apportent en ville, où elles se vendent de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 la brochette de douze.

On nous avise qu'un grand nombre de gens de la campagne occupent en ce moment les instants d'inaction, auxquels ils sont forcés par la température, à détruire les petits oiseaux autres que les alouettes.

Nous croyons devoir rappeler aux intéressés et nous prions nos amis de les éclairer sur ce point que, outre le bel et bon procès auquel ils s'exposent, rien n'est plus préjudiciable à l'agriculture que la destruction de ces mangeurs d'insectes nuisibles : passe pour les alouettes qui sont des oiseaux de passage, mais respectons nos défenseurs.

Les vols de Saint-Martin

Les nommés Jousset et Chasle, domestiques à Saint-Martin-de-la-Place, sont allés se plaindre à la gendarmerie qu'ont leur avoir volé à chacun une chemise.

On soupçonne, comme auteurs de ces vols, le nommé Pommerays et la femme Lyronnie, dont nous avons annoncé hier l'arrestation pour les vols commis dimanche à Saint-Martin. Ces personnages qui sont, avons-nous dit, à la prison de Saumur, n'ont pas été trouvés nantis de ces objets.

Délits de chasse

Procès-verbal a été dressé au sieur Lamoureux, menuisier à Saumur, qui chassait sans permis, ainsi que contre le sieur Maurice, de Distré, pour le même motif.

Procès-verbal a été dressé contre le sieur Moret, marchand de comestibles à Bagneux, qui avait mis en vente des oiseaux du pays.

Huit individus ont été surpris à Distré par les gendarmes pour avoir pris au lacet des oiseaux du pays en même temps que des alouettes.

Six autres ont été l'objet de procès-verbaux pour les mêmes faits dans la commune d'Artaignes.

Un certain nombre de ces oiseaux encore vivants ont été mis en liberté.

Université catholique

Jeudi 12, le nom si connu et si sympathique de M. de la Guillonnière attirait environ deux cents personnes à la salle du Patronage Saint-Joseph, à Angers, gracieusement prêtée par M. le Curé de la paroisse.

M^{re} Chesneau, vicaire capitulaire, présidait la réunion. On remarquait à ses côtés M^{re} Maricourt, recteur des Facultés libres, M^{re} Pessard, M. le comte de Castries, conseiller général, M. de la Noue, conseiller municipal, et beaucoup d'autres notabilités angevines que le défaut de place nous empêche de nommer.

En quelques mots, M^{re} Chesneau expose que c'est un devoir pour l'Anjou d'encourager, de soutenir, de fortifier l'Université catholique qui a été l'œuvre principale de M^{re} Freppel. Il ajoute que l'association formée après la mort de l'illustre Prélat, pour assurer l'existence de l'institution qui lui tenait tant à cœur, a fait appel au concours d'un comité de dames sur le dévouement desquelles tous fondent les plus sérieuses espérances, parce que les femmes ont toujours pratiqué la charité, dans la famille et dans la société.

M^{re} Chesneau termine en donnant la parole au digne lieutenant de M. le comte de Mun, venu pour mettre son talent et son zèle au service de la plus noble cause.

M. de la Guillonnière prend ensuite la parole. Dans un langage d'une rare élégance, il montre l'utilité des Universités catholiques.

Elles sont, dit-il, une œuvre de salut social, à une époque où tant de périls menacent la jeunesse; il ne faut pas se laisser ébranler ni décourager par les efforts de nos ennemis.

Après la mort du vaillant Evêque d'Angers, la presse et les ennemis de la foi annonçaient la chute de toutes ses fondations; toutes sont restées debout, y compris les établissements d'enseignement secondaire que le gouvernement aurait voulu enlever aux catholiques.

Si l'on soutient l'enseignement secondaire, qui doit protéger l'âme des enfants, c'est un devoir pour les catholiques de défendre aussi l'enseignement supérieur qui saisit la jeunesse à l'âge précis où l'enseignement chrétien a le plus besoin d'exercer son influence salutaire.

L'orateur rappelle ce mot si frappant d'un jeune auditeur du cours d'Ozanam : « Je ne croyais en rien, en une heure vous m'avez fait chrétien. »

Après avoir montré l'utilité de l'enseignement de la théologie, même pour les gens du monde, l'éminent conférencier évoque le souvenir de M. Hervé-Bazin, ce professeur distingué et ce catholique plein d'ardeur qui entraînait la jeunesse à sa suite dans un véritable apostolat.

Il termine en faisant appel au dévouement des dames patronesses qui veulent bien s'intéresser à l'œuvre, et mettre leur bonne volonté aux services d'une institution, dont elles retireront pour leurs fils les plus précieux avantages.

Nous ne pouvons donner qu'un pâle résumé du magnifique discours de M. de la Guillonnière, les applaudissements prolongés qui l'ont suivi étaient la meilleure preuve du charme que tous avaient eu à l'entendre.

M^{re} Maricourt a ensuite remercié l'orateur de la sympathie qu'il veut bien témoigner aux Facultés. Il a assuré l'assistance de la volonté manifestée par tous les évêques fondateurs de continuer l'œuvre entreprise par M^{re} Freppel avec leur participation, et exprimé sa conviction qu'avec l'aide de Dieu et le concours des catholiques, l'Université d'Angers ne périrait pas.

La Croix Rouge

La Société française de secours aux blessés militaires, présidée, comme on le sait, par le maréchal de Mac-Mahon, vient d'établir le bilan des ressources dont elle dispose et qui pourraient être immédiatement utilisées. En voici le détail :

22 hôpitaux mobiles de campagne, 740 hôpitaux permanents pouvant recevoir 60,000 malades ou blessés et 68 infirmeries de gare.

Elle possède en France 395 comités groupés ensemble 50,000 membres.

A la fin de décembre 1892, elle avait en caisse 5,800,000 fr. et son mobilier était estimé un million.

Dans le courant de l'année dernière, elle a reçu en dons et legs 70,000 fr. et 325,000 fr. de cotisations annuelles.

Le Conseil municipal d'Angers a accordé à M. Guillon, directeur des théâtres d'Angers et Saumur, les 10,000 francs de supplément que celui-ci avait demandé pour sa subvention.

M. Guillon avait accusé un déficit de 28,000 francs jusqu'à ce jour.

L'odyssée d'un voyageur

Les chemins de fer continuent à ne pas circuler. Les trains partant de Paris dépassent péniblement Chartres, Le Mans.

A force de transbordements, de détours et

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

Sans en avoir complètement conscience, Marthe subit ce prestige. Tout en elle en porte l'empreinte. Son front paraît plus calme, la ligne qui se creusait entre ses deux sourcils s'est effacée. Ses lèvres, moins sévères, s'entrouvrent souriantes, elles n'expriment plus le dédain qui les relevait parfois. Ses yeux ! Ses yeux surtout, gardent toute la douceur de leur azur timide. Quelle vive lueur glisse à travers ses longs cils lorsque de son observatoire elle voit apparaître dans le lointain la haute silhouette d'un cavalier. Ce cavalier se rend au presbytère, elle le sait, mais elle sait aussi que bientôt il sera près d'elle.

Depuis qu'il a reçu l'hospitalité chez le bon curé, depuis que la saison a perdu sa rigueur, le jeune ingénieur a souvent repris la route d'Arvieux. Les prétextes ne lui ont pas manqué pour se présenter chez Marthe. Tantôt c'est un livre intéressant à lui faire connaître, quelque histoire de la Savoie; d'autres fois ce

sont des nouvelles de François, l'annonce d'une amélioration dans la position du fils de Claudine Pelzac.

A chacune des visites du jeune ingénieur, son image s'est gravée plus avant dans le cœur de Marthe. Ah ! comme elle les attendait ces visites qui mettaient en si grand intérêt dans sa vie ! Comme elle se sentait fière des sentiments qu'elle avait inspirés à un homme d'un esprit aussi supérieur, d'une âme aussi élevée, d'un caractère à la fois si énergique et si doux ! Comme cet amour la relevait à ses propres yeux en effaçant la cruelle blessure faite à sa dignité ! car, elle n'en doutait plus, sans le lui avoir dit, il l'aimait ! Il l'aimait pour elle-même, en dépit de sa pauvreté, en dépit de l'abandon où l'a laissée l'absence d'une famille. Telle que la voilà, elle sent qu'il l'apprécie assez pour avoir le désir d'en faire sa compagne, de lui donner son nom.

— Son nom, se dit-elle en souriant, mais je l'ignore...

Pour la première fois, cette pensée s'offre à l'esprit de Marthe. Jusqu'à présent il n'a été pour elle, comme pour ceux qui l'entourent, que Monsieur l'ingénieur ! Eh ! qu'importe !

Ce nom n'est-il pas celui d'un bonhomme, puisqu'il est le sien ?

XV

— Marthe, es-tu mis de côté notre offrande ? Le miel et les fruits sont-ils prêts?... dit un matin Claudine Pelzac à la jeune fille. M. le curé ne va pas tarder, je l'aperçois là-bas qui chemine à travers les cultures.

Une figure blanche se montrait, en effet, suivant un sentier au milieu des bois murs. C'était le curé d'Arvieux, en surplus de mous-seline, avec son étole au cou. La main droite armée du goupillon, il aspergeait les blés sur son passage, après avoir béni les récoltes nouvellement renfermées dans les granges. Derrière le curé, marchait un sacristain chargé d'une botte où les fermiers et les cultivateurs déposent de modestes présents que, selon un antique usage, ils offrent à leur pasteur. Le bon curé allait priant Dieu, recevant d'une main les dons de ceux qui possédaient, les déversant ensuite chez ceux qui n'avaient rien.

En prévision de ces œuvres charitables, Marthe avait fait les portions doubles.

— Voici deux beaux rayons de miel, monsieur le curé, lui dit-elle, mais l'un des deux

est pour vous seul. Vous savez que ce miel est celui de mes abeilles; je tiens à ce que vous le goûtiez, car je suis très fière de mes ruches.

— Soyez tranquille, mon enfant, il sera fait honneur aujourd'hui à votre gracieuse offrande. J'ai quelqu'un à dîner, ajouta-t-il en souriant, évitant de nommer l'ingénieur, évitant surtout de regarder la jeune fille que cette annonce a fait rougir.

Marthe n'a pas eu besoin qu'on le nomme, elle sait que c'est lui !... Peut-être sa destinée et le bonheur de sa vie entière vont-ils être fixés aujourd'hui.

A l'extrémité du verger que bordent des arbres verts et des saules sont rangées quelques ruches. Ces ruches sont la création de Marthe, elle a suivi les indications que le poète Virgile a données dans un des chants de ses *Georgiques*.

Non loin du rucher se trouvent en abondance les plantes parfumées, recherchées de préférence par les abeilles. Les plates-bandes sont garnies de réséda et de violettes; les bordures sont formées de thym et de lavande; des haies de romarin et de mahonia garantissent les ruches des vents du nord.

(A suivre.)

avec beaucoup de retard, les voyageurs arrivent difficilement à destination.

Un de nos amis, parti de Paris dimanche à 10 heures du soir, par l'express, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, comptait bien être à Angers à quatre ou cinq heures du matin.

À la Loupe, un pied de neige arrête le train. Il faut quarante minutes pour ranimer la locomotive, quatre heures pour arriver au Mans. De là, on dirige les voyageurs sur Tours. Enfin, à deux heures dix de l'après-midi, les malheureux ont atteint Angers.

Si cet état de choses dure encore quelques jours, il deviendra insupportable.

Les postes semblent n'avoir pris aucune précaution pour assurer le service. La circulation est plus régulière sur l'Orléans que sur l'Ouest, en raison des pays que traverse la ligne. Pourquoi ne pas donner en ce moment à l'Orléans tous les courriers de Paris?

Mystère et célérité administrative!

Clôture de la chasse

Par arrêté préfectoral du 11 janvier, la chasse sera close, en 1893, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, aux époques ci-après fixées, savoir :

Chasse à tir, le dimanche 29 janvier, à la chute du jour ;

Chasse à courre, le dimanche 16 avril, également à la chute du jour ;

Chasse au gibier d'eau, le samedi 15 avril au soir ;

Chasse aux oiseaux de passage, le samedi 15 avril.

Le crime de Marans

Nous croyons savoir que deux gendarmes conduisant un prisonnier du nom de Leblond, sont passés, hier, en gare d'Angers, se dirigeant sur Segré. Cet individu serait celui dont nous avons récemment parlé, qui était interné à Clermont et qui serait compromis dans le crime de Marans.

Accident sur une route

Lundi soir, vers quatre heures, M. Priou, marchand de bois à Cheffes, accompagné de son garçon, Vallée, qui conduisait une charrette, passait sur la route entre Epinard et Feneu. Tout à coup, arriva en sens inverse une voiture lancée au grand galop. Au choc qui se produisit, Vallée fut renversé et la voiture lui passa sur le corps, en continuant ensuite sa course à toute vitesse.

M. Priou releva son garçon qui souffrait violemment et lui fit donner des soins à Soulaire-et-Bourg.

À peine une heure après, à une faible distance de l'endroit où s'était produit l'accident, quelques personnes qui venaient de Soulaire, trouvèrent une voiture renversée dans un fossé, et à côté un homme qui ne donnait pas signe de vie.

La voiture de Cheffes passait à ce moment. Les voyageurs, qui avaient entendu parler du précèdent accident, pensèrent immédiatement que cet individu était celui-là même qui l'avait causé.

M. Jean-Baptiste Bain, le voiturier, le reconnut pour M. Humeau, boucher à Cheffes.

Quand on lui eut fait reprendre connaissance, on le conduisit à Soulaire.

M. Humeau ne semble pas blessé.

Il est probable que l'on va procéder à une enquête pour établir la responsabilité dans l'accident dont nous avons parlé plus haut.

Une triste nouvelle pour la haute société parisienne.

M^{lle} Marie-Thérèse de Laynes qui, il y a quelques jours à peine, dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté, présidait avec sa grand-mère, M^{me} la duchesse de Chevreuse, aux fêtes données au château de Sablé, est à toute extrémité.

Elle a été frappée d'une méningite des plus graves, et on a peu d'espoir de la sauver.

Un affreux malheur vient de frapper une famille qui tient une place des plus honorables dans la haute société parisienne.

M. Henri de La Masselière vient de mourir subitement d'une congestion pulmonaire. On se souvient qu'il avait épousé l'année dernière M^{me} Noëmie de Latona, fille du conseiller à la Cour des comptes, et sœur de la comtesse Muledo.

M. de La Masselière était un des plus riches propriétaires de l'Anjou.

Le poids de la neige

Un de nos abonnés nous demande quelle est la densité de la neige, aux différentes épaisseurs qu'elle peut atteindre normalement dans nos pays.

Si quelqu'un parmi nos lecteurs peut résoudre la question, nous serons heureux de la faire connaître à tous.

Plus de facteurs manchots

M. de Selves, directeur général des Postes et Télégraphes, vient de décider qu'à l'avenir les « manchots » ne pourraient plus être nommés facteurs ruraux.

Voici comment M. de Selves s'explique à cet égard dans une circulaire qu'il adresse aux directeurs départementaux :

« Presque tous les facteurs ont, aujourd'hui, à manipuler un grand nombre d'objets de correspondance et à effectuer le recouvrement d'effets de commerce ainsi que le paiement des mandats d'articles d'argent. Ils doivent donc posséder une certaine dextérité pour la manipulation des correspondances et de sommes d'argent assez importantes. Or, un facteur infirme ne peut que difficilement s'acquitter de

toutes ces obligations, et, en cas d'attaque, il serait trop souvent impuissant à se défendre. »

État civil de la ville de Saumur

DECES

Le 19 janvier. — Louise Mourruau, veuve de Etienne Sicard, sans profession, 81 ans, rue Saint-Lazare.

Accident à Saumur

Hier soir, le concierge de l'Abattoir a glissé dans la neige et est tombé en face de chez lui ; dans sa chute il s'est fracturé une jambe.

Son état n'inspire pas d'inquiétude, la fracture ayant été immédiatement remise ; mais il sera forcé de garder un long repos.

Un notaire arrêté

Avant-hier, les gendarmes ont écroué à la prison d'Angers M. Yacquier de la Bruère, notaire au Louroux-Béconnais. Ce notaire a été arrêté, sur un mandat d'amener du procureur de la République, pour abus de confiance. Depuis longtemps de nombreuses plaintes avaient été déposées contre lui.

Théâtre de Saumur

Ce soir jeudi, 19 janvier, représentation de la troupe de M. Frédéric Achard, LE SYSTÈME RIBADIER.

BOURSE DE PARIS

Du 18 Janvier 1893

3 0/0	95 70
3 0/0 amortissable	96 75
4 1/2	106 30

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1 75
— — — — —	12 3 00
— — — — —	10 4 25
— — — — —	9 5 50
— — — — —	8 7 25
— — — — —	7 10 50
— — — — —	6 14 00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75	
Pâtés de foies gras de Canards, n° 10	4 25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12	3 25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras	3 50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr.	50
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr.	50

PATÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

Dernières Nouvelles

L'Agence Havas nous a envoyé hier, trop tard pour que nous ayons pu le faire paraître, un télégramme démentant que M. Bourgeois et M. Franqueville auraient eu une entrevue et que le premier aurait insisté depuis le commencement de l'instruction pour obtenir une ordonnance de non lieu.

Nous donnons cette information pour ce qu'elle vaut.

Hier, M. Rau, avocat général, a consacré la seconde partie de son réquisitoire à la démonstration juridique des délits relevés par la prévention.

La première question qu'il examine, est celle de l'interruption de la prescription. Il se livre sur ce sujet à une longue discussion.

La dernière partie du réquisitoire porte sur l'abus de confiance. Les administrateurs ont fait de cet argent un emploi contraire à l'usage convenu.

L'exposé net et lumineux sur les détournements frauduleux de M. Eiffel a produit une vive sensation dans l'auditoire.

Et, ce qui rend leur crime plus abominable, c'est qu'ils savaient livrer à la ruine d'honnêtes gens, qui versaient leurs modestes épargnes pour contribuer à une œuvre nationale.

Aujourd'hui M^e Bardoux doit présenter la défense des deux de Lesseps.

SAISIE DES CHÈQUES ARTON

M. Touny a saisi à la banque Offroy et C^e environ trois cents chèques Arton qui ont été livrés au juge d'instruction.

On ignore les bénéficiaires et on fait le plus grand mystère autour de cette saisie à laquelle on attache une extrême importance.

LES ÉVÈNEMENTS D'EGYPTE

Mardi, les ambassadeurs de France et de Russie se sont rendus auprès de lord Rosebery, pour l'informer, de la part de leurs gouvernements respectifs, que la France et la Russie n'étaient pour rien dans l'attitude prise par le Khédive.

Dernière Heure

Service spécial de l'*Echo Saumurois*.

Paris, 19 janvier, 1 h. 1/2 soir.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil sous la présidence de M. Ribot. M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, y assistait. La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

M. Ribot a arrêté un mouvement sous-préfectoral portant sur une dizaine de noms.

Une dépêche d'Habb annonce que le choléra asiatique est officiellement constaté dans un asile d'aliénés à Nietleben. On a déjà constaté 23 cas dont 13 suivis de décès.

HAVAS.

Le Gérant : G. JOUAUST

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

XIV

La soirée qui suivit la promenade de Suzanne et de son oncle, sur la butte Montmartre, s'écoula pour eux grave et paisible, dans les mélancoliques douceurs d'un entretien pendant lequel mademoiselle d'Estouville eut souvent besoin de tout son cœur si riche et de tout son esprit si délicat. Le retour du chevalier était sincère, car cette âme forte et bizarre n'aurait pas fléchi sous une émotion passagère ; mais plus son repentir était vrai, plus sa conduite lui semblait coupable, et il ne cessait de répéter que s'il pouvait espérer le pardon de Dieu, il ne devait pas prétendre à celui des hommes.

— Votre tâche est remplie, mon enfant, disait-il à Suzanne, puisque vous m'avez conduit à la source des seules consolations qu'il me soit permis désormais de goûter. Restez encore quelques jours avec moi pour m'aider à prendre un parti, puis souffrez que je me

retire dans un de ces asiles toujours ouverts à ceux qui souffrent, qu'elle que soit la cause de leurs souffrances. Avec vous, Suzanne, je serais trop heureux ; Dieu ne me pardonnerait pas.

— Vous ne pouvez pas m'abandonner, mon oncle, lorsque j'ai tout quitté pour vous ; ce serait de l'ingratitude.

— Ce serait encore plus sûrement de l'égoïsme, si je vous condamnais à me sacrifier les plus belles années de votre vie. Songez donc que je dois me cacher à tous les yeux, afin de faire oublier, si c'est possible, que j'aie jamais existé. Que deviendrais-je, je vous le demande, si je rencontrais un jour un de mes exécrables compagnons ? Il y aurait de quoi mourir de honte et de douleur.

— Ce serait une cruelle épreuve, j'en conviens ; mais vous la supporteriez en vous disant que Dieu veut vous punir dans ce monde, afin de vous pardonner dans l'autre. Au surplus, je vous le répète encore, parce que c'est chez moi une véritable conviction, vous avez assez souffert pour accepter sans scrupule le peu de bien qui vous arrive. Notre réunion n'est pas l'effet du hasard, croyez-le ; la Briser serait donc un outrage à la Providence, je ne

m'en rendrai pas complice.

— Mais c'est de l'aveuglement, Suzanne ; dites-vous bien que tant que je serai près de vous, vous partagerez la réprobation qui pèse sur moi. Un honnête homme, enfin, ne voudrait pas vous donner son nom.

— Je garderai le mien, mon oncle, et je serai fière de le porter, reprit Suzanne en rougissant. Vos torts, en supposant qu'ils aient été connus, sont oubliés, et les services de mon père sont présents à toutes les mémoires.

— Si je me montrais ils seraient effacés, et l'on ne se souviendrait plus que de mes crimes.

— Pensez un peu à moi, interrompit vivement Suzanne : votre retour est connu, on sait que je suis venue près de vous ; si je reparessais seule maintenant, on dirait que je vous ai abandonné parce que vous êtes malheureux, et tous les gens de bien s'éloigneraient de moi avec horreur et mépris.

— Vous avez peut-être raison, ma nièce, dit le chevalier avec douceur. Cependant je ne vous promets rien. Je réfléchirai, je consulterai mes forces, je prierai Dieu de m'éclairer, et puisque vous affirmez que c'est lui qui nous

a réunis, je resterai près de vous s'il ne m'envoie pas trop souvent l'inspiration de vous quitter. Encore un mot, Suzanne : je ne vous ai jamais interrogée sur vos ressources ; les avez-vous bien consultées en vous chargeant de moi, ou n'avez-vous écouté, comme je le crois, que votre bon et noble cœur ?

— Je n'ai pas encore réfléchi sur ce sujet, mon oncle, répondit Suzanne avec un sourire angélique qui attestait la sincérité de ses paroles ; mais puisque vous m'y faites penser, je vous dirai que nous devons avoir de quoi vivre comme nous vivons depuis que nous sommes ensemble. Néanmoins, je crois que si nous nous retirions à la campagne, nous y aurions une existence plus douce en dépendant moins qu'à Paris. C'est une idée que je vous soumetts et à laquelle je ne tiendrai que si elle vous sourit.

— Je la crois bonne, mon enfant.

— Que penseriez-vous, par exemple, d'une petite maisonnette avec un jardin que nous cultiverions nous-mêmes ? Vous êtes vigoureux encore, votre santé est bonne ; je suis sûre que les travaux des champs ne vous fatigueraient pas, et qu'ils seraient une utile diversion à vos tristes pensées. (A suivre.)

Étude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, r. d. la Petite Douve, n° 8.

PURGE LÉGALE

Suivant exploits de : 1^o Me Riffault, huissier à Saumur; 2^o de M^e Papin, huissier à Montreuil-Bellay; 3^o de M^e Girard, huissier à Thouars; 4^o de M^e Delmas, huissier à Vihiers; en dates des sept, dix, dix et seize janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistrés;

Et à la requête de M. Louis Mayaud, propriétaire, demeurant rue de Bordeaux, à Saumur, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e Louis ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue de la Petite-Douve, n° 8;

Notification a été faite :

1. A Madame Rosalie Blanchard, épouse sans profession de M. Félix Desbois, cultivateur, avec lequel elle demeure à Saint-Martin de Sanzay (Deux-Sèvres);

2. Madame Eugénie Desbois, épouse sans profession de M. Joseph Chevallier, cultivateur, avec lequel elle demeure à Coulons, commune d'Antoigné;

3. Madame Virginie Piet, veuve sans profession de M. François Desbois, demeurant au Coteau, commune du Puy-Notre-Dame;

4. Madame Henriette Hilaire, épouse de M. Jean Audouin père, ancien greffier de paix, avec lequel elle demeure à Vihiers;

5. A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur;

De l'expédition d'un acte fait au Greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du dix décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré;

Constatant le dépôt fait au Greffe ledit jour de la copie collationnée d'un acte reçu par M^e Pasquier, notaire au Puy-Notre-Dame, le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré et transcrit;

Contenant vente à M. Louis Mayaud, propriétaire, demeurant rue de Bordeaux, à Saumur, sus-nommé, par M. Félix Desbois, cultivateur époux de dame Rosalie Blanchard, demeurant ensemble à la Charpenterie, commune de Saint-Martin de Sanzay, d'une propriété, située au Coteau, commune du Puy-Notre-Dame,

Comprenant :

1. Une maison, située au Coteau, H. A. C. et ses dépendances. » 20 31

2. Un hectare deux ares trente-cinq centiares de terre et vigne, à la Péraline, ci. » 12 72

3. Douze ares soixante-douze centiares de pré, à la Fontenelle, ci. » 2 20

4. Deux ares vingt centiares de terre, au même lieu, ci. » 1 36 07

5. Dix ares cinquante-six centiares de terre, au bois du Coteau, ci. » 27 95

6. Dix ares cinquante-six centiares de terre, au bois du Coteau, ci. » 10 56

7. Quatre ares trente centiares de pré, à la Fontenelle, ci. » 4 30

9. Neuf ares trente-et-un centiares de terre, à la Fontenelle, ci. » 9 31

10. Treize ares vingt centiares de terre, au bas du Coteau, ci. » 13 20

11. Huit ares quatre-vingt centiares de terre, au même lieu, ci. » 8 80

12. Huit ares quatre-vingt centiares de terre, au même lieu, ci. » 8 80

13. Quinze ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, sur les Présaux, ci. » 15 84

14. Quarante-six ares cinquante-deux centiares de terre, au même lieu, ci. » 46 52

15. Six ares quatre-vingt-dix-huit centiares de terre, au même lieu, ci. » 6 98

16. Cinquante-sept ares quatre centiares de terre, au même lieu, ci. » 57 04

17. Huit ares trente centiares de terre, au même lieu, ci. » 8 30

18. Six ares quarante-deux centiares de terre, au même lieu, ci. » 6 42

19. Vingt-un ares douze centiares de terre, au Champ-Dacier, ci. » 21 12

20. Quatre ares soixante-huit centiares de terre, au même lieu, ci. » 4 68

21. Deux ares huit centiares de terre, au même lieu, ci. » 2 08

22. Cinquante-deux ares de pré, au Prés-des-Clés, ci. » 52 »

23. Cinquante ares seize centiares de terre, à la pièce Bois-sière, ci. » 50 16

24. Soixante-trois ares trente-cinq centiares de terre, au Champ de la Butte, ci. » 63 36

25. Soixante-trois ares quatre-vingt-douze centiares de pré, au Pré de la Saulaie, ci. » 73 92

26. Dix ares cinquante-six centiares de terre, au Champ du Roi, ci. » 10 50

27. Dix ares cinquante-six centiares de terre, s'aux Pérouilles, ci. » 10 56

28. Cinq ares vingt-huit centiares de terre, audit lieu, ci. » 5 28

29. Deux ares soixante-six centiares de terre, aux Prineaux, ci. » 2 66

30. Six ares soixante centiares de vigne, au même lieu, ci. » 6 60

31. Cinq ares vingt-huit centiares de vigne, sous la Ville, ci. » 5 28

Total: huit hectares trois ares cinquante-huit centiares, ci. » 8 03 58

Moyennant, outre les charges et conditions stipulées au contrat, le prix principal de vingt mille francs, payable aussitôt les formalités de transcription et de purge remplies avec intérêt à cinq pour cent du vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, jour de l'entrée en jouissance;

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur est faite conformément à l'article 2183 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés entre les mains du requérant de toutes hypothèques de cette nature;

Déclarant, en outre, à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires desdits immeubles, indépendamment des vendeurs, sont :

1. Madame Eugénie Desbois, épouse de

M. Joseph Chevallier, cultivateur, avec lequel elle demeure à Coulons, commune d'Antoigné, sus-nommé;

2. M. Jean Desbois, cultivateur au Puy-Notre-Dame, décedé;

3. Madame Félicité Oudry, veuve de M. Jean Desbois, demeurant au même lieu;

4. Madame Louise Jonllain, veuve de M. François Desbois, propriétaire, demeurant au Coteau, commune du Puy-Notre-Dame;

5. M. François Desbois, cultivateur, et dame Virginie Piet, son épouse, demeurant ensemble au Puy-Notre-Dame;

6. M. Charles Louvet, propriétaire à Saumur, décedé;

7. M. Falloux;

8. M. Louis-Eugène Baillergau, docteur-médecin, et dame Pauline-Octavie Martineau, son épouse, demeurant alors ensemble à Doué-la-Fontaine, aujourd'hui décedé;

9. Madame Marie Lepage, veuve de M. François Audouin, propriétaire, demeurant à Nueil-sous-l'Assavant;

10. Mademoiselle Marie Audouin, majeure, propriétaire, demeurant à Nueil-sous-l'Assavant;

11. M. Jean Audouin, greffier de justice de paix, demeurant à Vihiers;

12. M. Mathieu Michelet, limonadier, ayant demeuré à Saint-Denis, puis à Sanzières, commune du Puy-Notre-Dame;

13. M. Jean Cocu fils, cultivateur, et dame Henriette Bourc, son épouse, demeurant ensemble à Doué-la-Fontaine;

14. M. Pierre Charpentier père, et Madame Louise Grellepoix, son épouse, demeurant ensemble au Puy-Notre-Dame;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales, n'étant pas connus du requérant, il serait publié la présente notification dans un des journaux de la localité, conformément à la loi et à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept;

A ce qu'ils n'en ignorent,

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toutes hypothèques légales non inscrites.

Saumur, le 9 janvier 1893.

L. ALBERT.

A VENDRE OU A LOUER

Excellent Terrain Potager

Très bien affruié

D'une contenance de 70 ares.

Avec maison, pressoir, pompe et bassin,

Situé au Pont-Fonchard.

S'adresser à M^{me} veuve COURALEAU, rue de Bordeaux, 40.

ON DEMANDE, à SAUMUR, Ouvrier Relieur.

S'adresser, 5, pl. du Marché-Noir.

UN HOMME recommandable demandant place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

ON DEMANDE un Jardinier fleuriste et Cocher, s'il était marié, la femme comme cuisinière ou femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE
33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorrains	
Camembert, double crème.	0,80	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra, —	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec,	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Roquefort,	1,60		
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

A SAINTE-GENEVIÈVE

Capisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie Pour Cadeaux (Fêtes et Etrennes)

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

Américain - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRETÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX								BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir		
Paris			7 55	10 12	12 50	7 55	8 30	Bordeaux			5 40	8 25			12 30	3 40	
Chartres	6		9 34	10 12	12 50	9 41	10 12	Saintes			7 12	9 9			4 55	7 14	
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	Niort	5 25		9 42	10 51			2 7	2 36	
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15		Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49			Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34
Vernantes	11 43			3 30	8			Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36	
Blou	11 54			3 41	8 10			Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41	
Vivv	12 2			1 28	3 49	8 17		Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14			
SAUMUR (Orl.)								SAUMUR (État)			Mixte						
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 50	(arrivée)	10 23	7 46	matin	3 10		6 26	9 55		
(départ)	12 20			1 44	4 14	8 34	1 55	(départ)		7 25	11 5	2 54		6 5			
Nantilly (arrivée)	12 28				4 22	8 41		SAUMUR (Orl.)		7 36	11 15	3 6		6 16			
SAUMUR (État)								(arrivée)									
(arrivée)	12 39				4 35	8 52		(départ)									
(départ)	12 25	8 31			4 11	8 32		Vivv	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24	11 1	12 7	
Nantilly (départ)	12 32	8 37			4 23	8 43		Blou	7 57	11 35	1 39	3 18	5 29	6 29	11 7	12 16	
Chacé-Varrains	12 38	8 47			4 29	8 49		Vernantes	8 11	11 49		3 30	5 57	6 43			
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1			4 37	8 56		Linières-Bouton	8 20	11 58		3 36	6 6	6 52			
Montreuil-Bellay	1 28	9 41			4 47	9 18		Noyant-Méon	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6			
Thouars	2 2	10 18			5 1	9 18		Château-du-Loir	8 46	12 23		4	6 31	7 18			
Niort					5 14	10 10		Chartrea	9 19	12 36		2 15	4 41	6 45	7 31		
Saintes					5 22	10 18		Paris	10 22	1 52		3	5 18	7 58	8 48		
Bordeaux					6 24	11 59						5 56	9 46	12 4 12 45			
					9 56	4 22						7 30	11 20	2 27 3 5			

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur soussigné. LE MAIRE.